

République française - Département du Tarn  
**Délibérations du conseil municipal  
de la Commune de Saint Lieux les Lavaur**

Nombre de membres	Séance du mardi 28 avril 2026
<p><b><u>Membres en exercice</u> : 15</b> <b><u>Présents</u> : 11</b> <b><u>Votants</u> : 14</b> Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p><b><u>Date de la convocation</u> :</b> 14 avril 2026</p>	<p><b>Le vingt-huit avril deux mille vingt-six à 20 heures 00</b> le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire.</p> <p><b><u>Présents</u></b> : Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Monsieur Pascal FLAHAUT, Madame Sandrine ODON, Monsieur Christophe BREST, Monsieur Xavier BOULARD, Monsieur Laurent TONON, Madame Laetitia FAUX</p> <p><b><u>Représentés</u></b> Madame Nathalie CAUWET représentée par Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Madame Laetitia LARTIGUE représentée par Monsieur Christophe BREST, Madame Adeline MOULIS représentée par Madame Sandrine ODON</p> <p><b><u>Excusé</u></b> : Monsieur Francis BACCHIN</p> <p><b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Monsieur Christophe BREST</p>
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le <b>05 MAI 2026</b> et publication le <b>05 MAI 2026</b>	

**Délibération n° DE\_31\_2026**

**Objet :**

**Budget Commune - Affectation du résultat de fonctionnement 2025**

A la demande de M. le Maire, Mme Sylvie RAYSSEGUIER, adjointe au Maire, après l'approbation du compte de gestion de l'exercice 2025 et du compte administratif 2025 de la Commune, demande à l'assemblée d'approuver l'affectation de résultat de l'exercice 2025 visant à équilibrer le besoin de financement de la section investissement.

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le budget primitif 2025 de la Commune et les décisions modificatives ;
- Vu les délibérations d'approbation du compte de gestion 2025 et du compte administratif 2025 ;
- Considérant que le conseil municipal doit se prononcer pour la validation de l'affectation de résultat de l'exercice 2025 de la Commune ;

Date de transmission de l'acte: 05/05/2026  
Date de réception de l'AR: 05/05/2026  
081-218102614-DE\_31\_2026-DE  
A G E D I

et après avoir délibéré, à l'unanimité par 14 voix

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	313 684,94
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	255 861,69
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT</b>	97 818,37
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	411 503,31
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2025</b>	<b>411 503,31</b>
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	37 144,49
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	374 358,82
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2025</b>	<b>0,00</b>
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

- 
- Demande à M. le Maire d'inscrire ces crédits au budget primitif 2026 ;
- Habilité M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'Etat et sa publication.

Pour extrait conforme,  
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits  
**Le Maire**  
**Gilles CORMIGNON**



**Le secrétaire de séance**  
**Monsieur Christophe BREST**

Date de transmission de l'acte: 05/05/2026  
Date de réception de l'AR: 05/05/2026  
081-218102614-DE\_31\_2026-DE  
A G E D I